

**CONCOURS POUR LE RECRUTEMENT
DE DEUX VIOLONCELLES TUTTI**

REGLEMENT

1. Ce concours est ouvert aux candidat(e)s de toutes nationalités. Pour concourir, tout(e) candidat(e) devra **impérativement** produire à l'Administration de l'Orchestre de Paris, les **trois** pièces suivantes :

- la fiche d'inscription
- copie de la carte d'identité ou du passeport
- certificat médical d'aptitude au métier de musicien.

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte et sera retourné au candidat

2. Prise de fonction possible à partir de Septembre 2016

3. La rémunération mensuelle brute est celle de catégorie 4 : 3.394,92 € (au 01.04.2011).

5. Tous les candidats seront jugés sur un programme identique. Les traits d'orchestre sont fournis par l'Administration de l'Orchestre.

6. Les candidats désireux de participer à ce concours devront retourner le formulaire ci-joint, dûment complété et signé, ainsi que les pièces demandées **avant le 28 avril 2016**, dernier délai (cachet de la poste faisant foi),

- par courrier adressé à :

**ORCHESTRE DE PARIS
Philharmonie de Paris
Concours - Danièle Beauval
191, Bld Serurier
75935 Paris Cedex 19**

- ou par mail : dbeauval@orchestredeparis.com

Les candidats inscrits recevront par courrier une convocation indiquant le lieu, la date et l'heure des épreuves.

6. Les frais de séjour, de déplacement ainsi que ceux concernant les répétitions avec le pianiste, sont à la charge du ou de la candidat(e).

La pianiste sera : Madame Nina PATARCEC . Tél : 06 63 78 28 59

DATES DU CONCOURS

1^{ère} épreuve : le jeudi 12 mai 2016 à partir de 9h00

2^{ème}, et 3^{ème} épreuves : le vendredi 13 mai 2015

Lieu précisé sur la convocation.

PROGRAMME - DEUX VIOLONCELLES TUTTI

PREMIERE EPREUVE :

- SCHUMANN, *Concerto pour violoncelle* : partie soliste, de 4 mesures avant le 2^e mouvement à la fin du concerto (soit à partir de la mesure 282)
- VERDI, *Requiem* : *Offertoire*, du début à la mesure 46 incluse

DEUXIEME EPREUVE :

- BEETHOVEN, *Sonate pour violoncelle et piano n°3 en la majeur* : 1^{er} mouvement
- BEETHOVEN, *Symphonie n°3* : *Scherzo* sans reprise (passage direct aux mesures de 2^e fois)

TROISIEME EPREUVE :

- STRAUSS, *Don Juan*, en entier
- MAHLER, *Symphonie n°2* : 1^{er} mouvement
- BEETHOVEN, *Symphonie n°9* : récitatif et finale

Toutes les œuvres peuvent être jouées ou rejouées dans toutes les épreuves.

Quelle que soit l'épreuve en cours d'exécution, le jury se réserve le droit d'interrompre le candidat.

Au contraire, s'il le juge utile, il pourra procéder à une nouvelle audition. Toutes les épreuves sont éliminatoires. Les décisions du jury sont sans appel.